

Formation

Thérapie de couple et l'approche centrée solutions et le modèle de Bruges

DATES :

5 MARS 2024 journée entière de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

2 AVRIL 2024 demi-journée de 14h à 17h30

26 AVRIL 2024 demi-journée de 14h à 17h30

24 MAI 2024 demi-journée de 14h à 17h30

7 JUIN 2024 demi-journée de 14h à 17h30

DUREE : 21 heures

LIEU : en visioconférence sur Zoom

FORMATRICE :

Marie-Christine Cabié psychiatre, praticien hospitalier, a été chef d'un secteur de psychiatrie générale. Elle est psychothérapeute et formatrice en thérapie familiale, thérapie brève et hypnose ericksonienne.

PUBLIC : Psychothérapeutes, psychiatres, psychologues, médiateurs, coachs

PRE-REQUIS :

- Pas de niveau de formation ou de diplôme requis
- Expériences personnelles et professionnelles valorisés

OBJECTIF PRINCIPAL :

Comprendre les principes fondamentaux de la thérapie centrée solutions et du modèle de Bruges.
Connaître les différents enjeux dans la vie des couples.

Programme :

- Acquérir des compétences pratiques pour appliquer ces approches à la thérapie de couple.
- Apprendre à faciliter une communication constructive entre les partenaires.
- Développer des techniques pour encourager le changement positif dans la relation de couple.
- Explorer les stratégies pour renforcer la résilience et la stabilité des couples.
- Étudier des cas cliniques et des exemples concrets de l'application de la thérapie centrée solutions et du modèle de Bruges dans la thérapie de couple.

METHODES PEDAGOGIQUES : Exposé théorique, travail en petit groupe, études de situation, bibliographie, échanges et débats

EVALUATIONS :

Les stagiaires s'engagent à participer à tous les temps de formations et d'évaluation.

- En amont de la formation, **questionnaire avant formation**.
- à l'issue de formation **QCM évaluatif** venant valider les acquis de la formation et **questionnaire bilan de satisfaction de la formation**,
- Après la formation 90 jours après **questionnaires évaluations des apports de la formation** dans les pratiques professionnelles des stagiaires.

TARIFS :

Formation continue avec convention et facturation à service fait : 610 €

Formation individuelle payée par l'employeur : 400 €

Dernière mise à jour avril 2024